

TECHNIQUES SANITAIRE - TOILETTES

Produit :

LA CUVETTE :

- Idéalement le choix se porte sur une **cuvette suspendue**. **Attention**, le respect de ce critère est **indispensable** si le local ne dispose pas d'une aire de rotation de 150 cm au minimum en dehors de l'emplacement des équipements et de tout autre obstacle. *En outre, cela permet de ne pas créer d'entrave au sol et de régler précisément la hauteur d'assise.*
- La **profondeur de l'assise** de la cuvette est comprise entre 50 et 55 cm. Au-delà de cette profondeur, un **dossier** est mis à disposition. *Le respect de ce critère est indispensable afin d'offrir un appui pour les personnes qui ne disposent pas d'un bon équilibre du tronc.*
- La **hauteur d'assise** de la face supérieure de la lunette se situe à 50 cm depuis le sol. *Le respect de ce critère est indispensable pour permettre un transfert aisé, car le niveau d'assise de la toilette sera au plus proche de celui du fauteuil roulant.*
- La **couleur** est contrastée par rapport à l'environnement immédiat.

LA CHASSE :

- Activable **poing fermé**.
- **Hauteur d'accès** au mécanisme comprise entre 80 et 110 cm depuis le sol. *Cela permet aux personnes dont l'amplitude des mouvements est faible de pouvoir actionner le mécanisme.*
- La chasse crée un **encorbellement** par rapport au plan de la paroi afin que la face avant de la cuvette se situe à une distance comprise entre 65 et 70 cm de celle-ci. *Cela permet d'assurer le déport des roues arrière et des poignées du fauteuil roulant et d'obtenir ainsi un positionnement du dossier du fauteuil roulant qui correspond à celui du dossier créé par la chasse d'eau.*
- La **couleur** est contrastée par rapport à l'environnement immédiat.

LUNETTE ET ABATTANT :

- Le **profil** de la lunette est **plan**. *Les profils incurvés ou anatomiques sont susceptibles de rendre la manœuvre de transfert plus compliquée.*
- Si la lunette est munie d'un **abattant**, celui-ci est pourvu d'une prise ergonomique. *Pour les personnes ayant des difficultés de préhension, cela permet de faciliter la prise nécessaire à l'actionnement de l'abattant.*
- L'ensemble lunette, abattant et fixations résistent aux **sollicitations** d'une manœuvre de transfert (force de 1,1 kN au minimum appliquée dans toutes les positions et directions).

Caractéristiques indispensables :

Produit :

- Cuvette suspendue
- Profondeur d'assise : entre 50 et 55 cm
- Au-delà de cette profondeur : présence d'un dossier
- Hauteur d'assise : 50 cm depuis le sol
- Couleur contrastée par rapport à l'environnement immédiat (cuvette et chasse)
- Commande chasse : actionnable poing fermé
- Lunette avec profil plan
- Abattant avec prise ergonomique
- Résistance de l'assise (abattant, lunette et cuvette) : min. 1,1 kN appliqué dans toutes les positions et directions



- ✓ Encorbellement de la chasse d'eau permettant un positionnement adéquat du fauteuil



- ✓ Abattant pourvu d'une prise permettant une meilleure préhension





TECHNIQUES-SANITAIRE - TOILETTES

Caractéristiques indispensables :

Mise en œuvre :

- ❑ Hauteur face supérieure lunette : 50 cm depuis le sol

Si 1 aire de transfert :

- ❑ Axe cuvette : à 41 cm du mur opposé à la zone de transfert

Si aire de transfert de part et d'autre :

- ❑ Axe cuvette : à min. 110 cm de toute paroi, tout équipement ou tout autre obstacle
- ❑ Hauteur commande chasse : entre 80 et 110 cm depuis le sol

Si commande chasse d'eau déportée :

- ❑ Desservie par aire de rotation de min. 150 cm en dehors de tout obstacle
- ❑ À min. 50 cm de distance latérale de tout angle rentrant ou de tout autre obstacle
- ❑ Être signalée

Mise en œuvre :

- La face supérieure de la lunette se situe à 50 cm de **hauteur** depuis le sol.
- Lorsque une seule aire de transfert est présente, l'axe de la cuvette se situe à 41 cm du mur opposé à l'aire de transfert.
- Lorsque des aires de transfert sont présentes de part et d'autre de la cuvette de toilette, l'axe de celle-ci doit être positionné au minimum à 110 cm de toute paroi, de tout équipement ou de tout autre obstacle.
- **La chasse d'eau** de la cuvette suspendue forme un encorbellement de 15 cm depuis la paroi en fonction de la profondeur de l'assise. La face avant de la cuvette doit se situer à une distance comprise entre 65 et 70 cm.
- **La hauteur de commande** du mécanisme de la chasse d'eau se situe à une hauteur comprise entre 80 et 110 cm depuis le sol.

Lorsque la commande de la chasse d'eau est **déportée**, elle devra en outre :

- être desservie par une aire de rotation de 150 cm au minimum en dehors de tout obstacle ;
- se situer à au moins 50 cm de distance latérale avec tout angle rentrant ou tout autre obstacle ;
- être signalée de façon visible, lisible et compréhensible.

